



En 2015, le CPIE Vercors a été lauréat d'un appel à projet national " *Agir pour la ressource en eau* " porté par Suez Environnement-La Lyonnaise des Eaux. Avec ses partenaires porteurs de contrats de rivières, et sur leurs territoires, le CPIE Vercors a proposé un inventaire participatif des petites zones humides. Mieux les connaître pour mieux les protéger est un des axes forts de cette action.

Pourquoi ?

Les zones humides sont des milieux fragiles qui jouent de nombreux rôles et rendent de très nombreux services ! De l'épuration de l'eau à la régulation des crues, elles améliorent aussi le cadre de vie. Au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides en Europe et dans le monde a disparu. Notre pays n'est pas épargné. Ces phénomènes de destruction ou de dégradation perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection.

Si les zones humides de grande importance sont assez bien connues et bénéficient, pour certaines, de mesures de protection, il existe une quantité de plus petites zones qui ne sont pas forcément inventoriées.

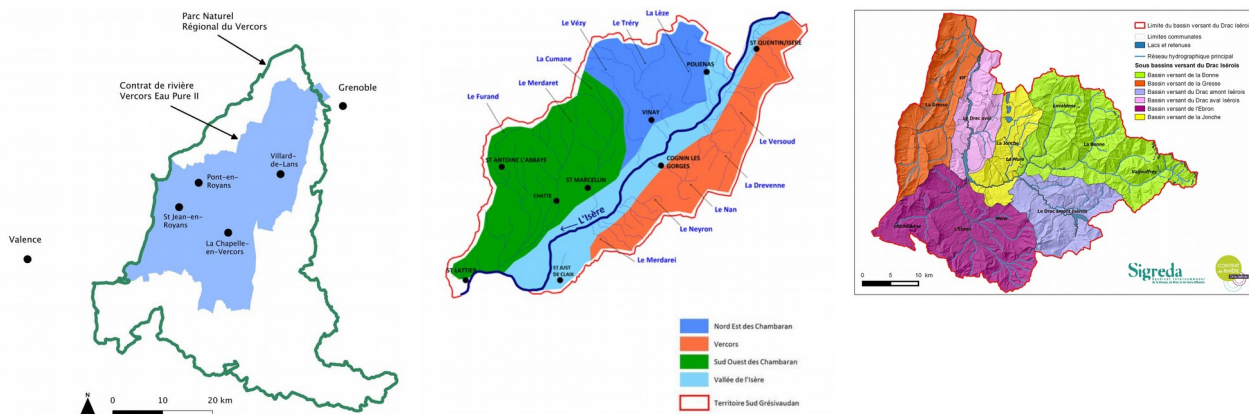
Cet inventaire participatif a pour objectif de recenser les zones humides de moins de 1000m² et d'en dresser une cartographie fine pour mieux les connaître et donc mieux les protéger. C'est donc une véritable aventure collective que nous souhaitons proposer pour que chaque citoyen puisse apporter sa pierre à l'édifice : chacun, à son échelle peu donc agir !

Où ?

Quatre Montagnes | Vercors Drômois | Royans
Contreforts du Vercors | Chambaran | Plaine de l'Isère
Beaumont | Matheysine | Trièves | Valbonnais | Territoire de la Gresse

Ce projet d'inventaire participatif entend s'appuyer sur des partenaires techniques qui gèrent des contrats de rivières. C'est donc tout naturellement que nous proposons cette action sur les périmètres des trois contrats de rivières qui nous entourent :

- le contrat de rivières Vercors Eau Pure, porté par le Parc naturel régional du Vercors sur le bassin versant de la Bourne et du Furon
- le contrat de rivières Sud Grésivaudan porté par les communautés de communes de la Bourne à l'Isère, des Chambaran Vinay Vercors et du pays de Saint Marcellin
- le contrat de rivières Drac Isérois porté par le Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents.



Comment ?

Que vous soyez naturaliste averti ou promeneur curieux vous pouvez participer à la connaissance de ces espaces fragiles et riches en biodiversité ! Il suffit de prendre un peu de temps lorsque vous êtes en nature pour observer autour de vous et repérer les zones humides !

En vous rendant sur le site internet du CPIE, à la rubrique « mare & vous ! », vous trouverez un questionnaire à remplir qui nous permettra de reporter vos observations sur une carte dynamique.

Les informations à collecter sont simples :

- une localisation géographique à l'aide d'un GPS, d'un smartphone ou en suivant les instructions sur le site dédié si vous ne disposez pas de ce matériel
- les caractéristiques de la zone observée, en vous laissant guider par le questionnaire
- et toutes les observations liées à la faune et à la flore du lieu

Bien entendu, nous acceptons volontiers vos images pour rendre la carte plus parlante et plus riche !

Les zones humides du territoire n'auront alors plus de secrets pour vous puisqu'au fur et à mesure de l'action, la carte s'enrichira de toutes les observations et nous proposerons des moments de rencontre sur le terrain pour apprendre à reconnaître la faune et la flore spécifiques à ces milieux !

Alors... **mare & vous !**

Renseignements :

CPIE Vercors

www.cpie-vercors.asso.fr

mareetvous@cpie-vercors.asso.fr

Noellie Ortega : 04 76 94 30 49

